

GENDARMERIE
Détachement Judiciaire
près
l'Auditorat Militaire
Palais de Justice
1000 Bruxelles
Tf : 02/508.66.11



579

PV N° 743/94

Ce jourd'hui vingt-six mai

mil neuf cent nonante-quatre à 1400 heures;

Nous soussigné(s) BURETTE Fabrice, 1MDL Chef
de gendarmerie;

en résidence à Bruxelles, Det Jud;

en tenue civile;

A Charge de :

INCONNU

Du chef de :

ASSASSINATS

Objet :

Audition

Rédigé suite au dossier n°
545 N94 C8 émanant de
Monsieur l'Auditeur Militaire à
Bruxelles

SA. M VER ELST - REUL

INFORMATION

Suite à l'apostille mieux rappelée en marge du
présent, certifions avoir entendu, aux date et
heure précitées le nommé :

NOM : LECOMTE
Prénoms : Jean-Noël
Grade : Lieutenant
Unité : 2Cdo 14° Cie

mieux identifié dans son audition annexée.

AUDITION

L'audition figure en annexe Un au présent

Résumé succinct :

Situation à KIGALI :

Commandant en second de la 14° Cie.

Donne un compte-rendu de la position des
différents éléments de sa compagnie au soir du 06
avril et les heures qui ont suivi.

Evolution de la situation :

Suite à l'attentat sur l'avion présidentiel,
le Lt LECOMTE assure la récupération des hommes
de sa compagnie de sortie à KIGALI. Cette mission
débuté à 2134 heures et se termine à 2153 heures.

La garde du cantonnement est renforcée sur
initiative de la compagnie.

AUDITORAT MILITAIRE
BRUXELLES
09 JUIN 1994
MILITAIR AUDITORAAT
BRUSSEL

Renseignements attentat :

Le Lt LECOMTE confirme que l'état normal de l'éclairage de l'aéroport est d'être coupé.

Assassinat des dix mortiers :

Etant à l'écoute radio, il rapporte les échanges radio suivants :

- * Y6 a perdu le contact avec AGATHE. Il ne peut plus la retrouver.
- * Y6 ou Y5 signale que AGATHE s'est enfuie par l'arrière du bâtiment.
- * Y6 signale que les rwandais demande de rendre les armes.
- * Y6 signale qu'il a trois ou quatre hommes à terre.
- * S6 : "Si tu le juges nécessaire, rend les armes !"

Préalablement, le Lt LOTIN a fait état de "purges staliniennes" pour décrire le contexte dans lequel il se trouvait.

Le Lt LECOMTE a ressenti les échanges radio comme étant une demande de directive du Lt LOTIN. Cette directive n'est jamais venue.

Le Lt LECOMTE donne également des précisions quant à la personnalité du Lt LOTIN. Ces précisions peuvent donner des indications quant à la portée des messages qu'il a adressé à l'échelon supérieur.

Autres renseignements utiles :

Il est évoqué dans l'audition le fait qu'initialement, les escortes de personnalités n'étaient pas prévues. Quant ont-elles été ajoutées ?

Plus de mille civils rwandais avaient trouvé refuge à DON BOSCO. Ils ont été abandonnés le 11 avril lors de l'évacuation. Leur regroupement en faisaient des cibles idéales pour les "exécuteurs".

RENSEIGNEMENTS

L'apostille est gardée au siège de l'unité pour continuation de l'exécution d'enquête.

Annexe Un : Audition

DONT ACTE



F E U I L L E T D ' A U D I T I O N

Le 26/05/94 à 1400 Hrs, a été entendu par

N O M : LECOMTE
PRENOM : Jean-Noël
LIEU ET DATE DE NAISSANCE: NAMUR le 29 Avril 68
DOMICILE : rue Bois des Maires 21
5022 COGNELEE
MILITAIRE : Grade et N° Matricule : 1lt 42613
Unité : 2cdo 14°cie
lequel ou laquelle nous déclare :

Je désire m'exprimer en français et demande la procédure en justice dans cette langue.

Généralités :

Je suis affecté au 2Cdo depuis 1992. J'occupe la fonction de Comd en second de la 14°Cie depuis début mars de cette année.

Je suis parti avec ma compagnie au Rwanda le 19 Mars 1994.

Organisation de la compagnie le 06 au soir :

La compagnie est organisée en deux éléments de manoeuvre (Pl Alpha et Bravo) et d'une cellule de commandement (PC Cie).

Le peloton Alpha était en mission check-point / patrouilles et le peloton Bravo était garde / piquet.

Peloton Alpha

Section PC : commandée par le sergent VAN HAMME
stationnée à DON BOSCO
Section 1.1 : commandée par le sergent MIGNON.
à partir de 2028hr, patrouille Aéroport
Section 1.2 : commandée par le sergent LEKEU
stationnée à DON BOSCO
mais fourni garde NGYLINZIRA
Section 1.3 : commandée par le sergent JORIS
en repos à DON BOSCO

Peloton Bravo

Section 2.1 : commandée par le sergent BONELLI
reste à DON BOSCO
Section 2.2 : commandée par le sergent BEN BOUHOUT
fourni les garde pour :
PEGASUS (PC BAT): trois hommes
DOLCE VILLA : trois hommes
PSD : trois hommes
Section 2.3 : commandée par le sergent DESERT
stationnée à DON BOSCO
Section 2.5 : commandée par le sergent BECQUET
patrouille AXES jusque 2127 heures.

Attentat :

L'annonce de l'attentat tombe vers 2015 heures. Je l'apprends par le sergent LEKEU qui a reçu l'info via le réseau bataillon.

J'assure à 2134 heures une mission de récupération des hommes en sortie d'agrément au KIGALI NIGHT. Je suis de retour à BBase à 2153 heures. Nous avons été confronté à un barrage des FAR 200 mètres à l'ouest de RWANDEX. Nous avons pu franchir ce barrage sans problème.

Je ne saurais préciser à quelle heure l'annonce officielle de la présence du président dans l'avion abattu a été donnée.

La garde a été renforcée sur initiative compagnie.

En ce qui concerne l'aéroport et les coupures de courant, il me semble avoir entendu que la situation normale de l'aéroport était de ne pas être éclairé. L'éclairage était mis en fonction à l'approche d'un appareil.

Après l'attentat, nous avons été surpris par la rapidité de réaction des FAR et des gendarmes. Il faut en effet savoir qu'ils étaient très pauvres en moyens radios. La manière dont ils ont réagi ne me semble possible que via une organisation préalable.

Assassinat :

En ce qui concerne l'assassinat des dix mortiers, j'ai été à l'écoute radio tout au long de la matinée. J'ai donc pu entendre, je pense, l'intégralité des messages échangés entre le Lt LOTIN et PC Bataillon.

Il m'est impossible de répéter exactement les paroles échangées. Je ne peux donc que retranscrire des propos approximatifs dans les termes mais fidèles quant à l'esprit.

La première chose qui m'a marqué a été un message du Lt LOTIN qui faisait référence en parlant de ce qu'il voyait aux "Purges staliniennes". Je ne peux dire où il se trouvait à ce moment là. Ce mot reflète bien l'ambiance dans laquelle il se trouvait.

Ultérieurement, j'ai été témoin des échanges entre lui et le Colonel DEWEZ. C'est ce dernier qui prenait personnellement la radio du PC Bataillon.

Le Lt LOTIN attendait une réponse, une directive à la situation dans laquelle il se trouvait.

Je me rappelle des échanges suivants :

- * Y6 a perdu contact avec AGATHE. Il ne peut plus la retrouver.
- * Y6 ou Y5 signale que AGATHE s'est enfuie par l'arrière du bâtiment
- * Y6 signale que les rwandais demande de rendre les armes
- ... pas de réponse claire
- * Y6 signale qu'il a trois ou quatre hommes à terre.
- * S6 Colonel DEWEZ : "Si tu le juge nécessaire, rend les armes"

En ce qui concerne le Lt LOTIN, il me semble utile de cerner sa personnalité de manière à mieux comprendre la portée des informations qu'il a répercutées vers l'échelon supérieur. Il est connu pour ne pas avoir froid au yeux et ne pas perdre son sang-froid facilement. Il s'exprime de manière précise.

Ce que je peux dire, c'est que connaissant le Lt LOTIN, lorsque j'ai entendu les informations qu'il répercutait, j'ai tout de suite compris que la situation dans laquelle il se trouvait était critique. Ce sentiment était par ailleurs partagé par les autres personnes autour de moi.

Sur le terrain, nous avons eu le sentiment que le commandement a été débordé par la succession d'évènements et n'a plus été capable de gérer la situation. Pratiquement, rien n'a été fait, à ma connaissance, pour renforcer, dégager, localiser, secourir les mortiers.

Je n'ai pas entendu les communications Motorola.

A priori, il ne devait pas être en possession d'un motorolla.

J'ai eu confirmation du décès des dix mortiers le huit à 0625 heures sur le réseau bataillon.

Autres renseignements :

Je tiens à apporter l'élément suivant qui m'a particulièrement touché :

Plus de mille civils rwandais avaient trouvé refuge à DON BOSCO. Ils s'étaient placés sous notre protection.

Lors de notre départ le 11 Avril, leur situation a été évoquée et il a été décidé (je ne sais pas d'où la décision est venue) de ne pas les évacuer. Je ne sais pas ce que sont devenues ces personnes.

Les règles d'engagement ONU, déjà très restrictives, n'étaient pas appliquées comme tel au niveau bataillon. Par exemple, la règle d'engagement n°4 mentionnant que les civils armés pouvaient être désarmés même en ouvrant le feu si cela s'avérait nécessaire, n'a jamais été appliquée.

Le mot d'ordre bataillon était de se limiter à une stricte légitime défense.

Par ailleurs, en relisant les missions confiées à KIBAT, il est clair que des missions d'escorte de personnalités dans KIGALI ne sont mentionnées que dans le paragraphe "EXECUTION". Ces missions ne se trouvent pas reprises dans le paragraphe général "MISSION" (Même sous-entendues). Il serait donc intéressant de connaître l'ordre exact du commandant de secteur. Je ne sais pas qui a pris la décision d'effectuer ces missions, ni quelle a été la motivation de cette décision.

Je n'ai rien d'autre à ajouter

(Après lecture faite, persiste et signe avec nous
sur le présent)



Dont acte